



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS  
N°R32-2021-061 ter**

**Publié le 12 février 2021**

# **SOMMAIRE**

## **PREFECTURE DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE**

Arrêté portant délégation de signature à Monsieur Eric DUDOIT, délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports de la région académique des Hauts-de-France au nom du préfet de région, délégué territorial de l'Agence nationale du Sport

Arrêté portant délégation de signature à Monsieur Eric DUDOIT, délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports de la région académique des Hauts-de-France au nom du préfet de région, délégué territorial de l'Agence du service civique



**Arrêté portant délégation de signature au délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports de la région académique des Hauts-de-France**

Le Préfet de la région Hauts-de-France  
Préfet du Nord  
Délégué territorial de l'Agence Nationale du Sport  
Officier de la Légion d'honneur  
Commandeur de l'Ordre national du mérite

Vu le code du sport,  
Vu le code de l'éducation,  
Vu le code de la sécurité sociale,  
Vu le code du travail,  
Vu la loi n° 2019-812 du 1<sup>er</sup> août 2019 relative à la création de l'Agence nationale du sport,  
Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,  
Vu le décret du 21 avril 2016 portant nomination de Monsieur Michel LALANDE, en qualité de préfet de la région Nord – Pas-de-Calais – Picardie, préfet de la zone de défense et de sécurité nord, préfet du Nord,  
Vu l'arrêté ministériel du 4 octobre 2019 portant approbation de la convention constitutive en vigueur du groupement d'intérêt public dénommé « Agence nationale du sport »,  
Vu l'arrêté du 23 décembre 2020 portant nomination de M Éric DUDOIT en qualité de délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports de la région académique des Hauts-de-France,

Sur proposition du secrétaire général pour les affaires régionales,

**ARRÊTE**

**Article 1er :** Monsieur Éric DUDOIT reçoit délégation à l'effet de signer au nom du préfet de région, délégué territorial de l'Agence nationale du Sport, tout acte ou écrit pour l'exercice des différentes attributions mentionnées à l'article R. 112-33 du code du sport.

Sont également exclus de cette délégation :

- les correspondances et décisions administratives adressées :
  - aux ministres, aux parlementaires ;
  - au président du conseil régional et aux présidents des conseils départementaux lorsque le courrier de saisine est personnellement adressé au préfet de la région Hauts-de-France ;
  - aux maires des communes chefs-lieux de département et les EPCI de leur ressort lorsque le courrier de saisine est personnellement adressé au préfet de la région Hauts-de-France ;
  - aux cabinets ministériels et aux administrations centrales ;
- les décisions de subvention supérieures à 250 000 € destinées aux collectivités locales et à leurs établissements publics ;
- les saisines et les mémoires devant toutes les juridictions et les correspondances entrant dans un cadre contentieux engageant la responsabilité de l'État.

- les conventions liant l'État aux collectivités locales, à leurs groupements et à leurs établissements publics.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Éric DUDOIT, délégation est donnée à Monsieur Jean-Christophe PINOT, délégué régional adjoint à la jeunesse, à l'engagement et aux sports de la région académique des Hauts-de-France, à l'effet de signer tout acte ou écrit pour l'exercice des différentes attributions mentionnées aux 3, 4 et 5 de l'article R. 112.33 du code du sport et à l'exception de celles mentionnées à l'article 1er.

Article 3 : En cas d'empêchement de Monsieur Jean-Christophe PINOT, délégation de signature est donnée dans la limite de leurs attributions fonctionnelles à :

- Monsieur Hervé CARRIERE, responsable du pôle des pratiques sportives tout au long de la vie,
- Monsieur Bruno DELAVENNE, responsable adjoint du pôle des pratiques sportives tout au long de la vie.

Article 4 : Le secrétaire général pour les affaires régionales et le délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports de la région académique des Hauts-de-France, sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France et dont une copie sera adressée au directeur général de l'agence nationale du sport.

Fait à Lille, le **28 JAN. 2021**

  
Michel LALANDE



**Arrêté portant délégation de signature au délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports de la région académique des Hauts-de-France**

Le Préfet de la région Hauts-de-France  
Préfet du Nord  
Délégué territorial de l'Agence Nationale du service civique  
Officier de la Légion d'honneur  
Commandeur de l'Ordre national du mérite

Vu le code du service national,  
Vu le code de l'éducation,  
Vu le code de la sécurité sociale,  
Vu le code du travail,  
Vu le code de l'action sociale et des familles,  
Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,  
Vu le décret n°2004 -374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,  
Vu le décret du 21 avril 2016 portant nomination de Monsieur Michel LALANDE, en qualité de préfet de la région Nord – Pas-de-Calais Picardie, préfet de la zone de défense et de sécurité nord, préfet du Nord,  
Vu l'arrêté ministériel du 4 octobre 2019 portant approbation de la convention constitutive en vigueur du groupement d'intérêt public dénommé « Agence nationale du sport »,  
Vu l'arrêté du 23 décembre 2020 portant nomination de M Eric DUDOIT en qualité de délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports de la région académique des Hauts-de-France,

Sur proposition du secrétaire général pour les affaires régionales,

**ARRÊTE**

**Article 1er :** M Éric DUDOIT reçoit délégation à l'effet de signer au nom du préfet de région, délégué territorial de l'Agence du service civique, tout acte ou écrit relevant du service civique, à l'exception des agréments concernant les opérateurs et services de l'État.

Sont également exclus de cette délégation :

- les correspondances et décisions administratives adressées :
  - aux ministres, aux parlementaires ;
  - au président du conseil régional et aux présidents des conseils départementaux lorsque le courrier de saisine est personnellement adressé au préfet de la région Hauts-de-France ;
  - aux maires des communes chefs-lieux de département et les EPCI de leur ressort lorsque le courrier de saisine est personnellement adressé au préfet de la région Hauts-de-France ;
  - aux cabinets ministériels et aux administrations centrales ;
- les saisines et les mémoires devant toutes les juridictions et les correspondances entrant dans un cadre contentieux engageant la responsabilité de l'État.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Éric DUDOIT, délégation est donnée à Monsieur Jean-Christophe PINOT, délégué régional adjoint à la jeunesse, à l'engagement et aux sports de la région académique des Hauts-de-France, à l'effet de signer tout acte ou écrit relevant du service civique, à l'exception des agréments concernant les opérateurs et services de l'État.

Article 3 : Le secrétaire général pour les affaires régionales et le délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports de la région académique des Hauts-de-France, sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France et dont une copie sera adressée à la présidente de l'agence du service civique.

Fait à Lille, le **28 JAN. 2021**

  
Michel LALANDE